

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 7 avril 2015, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller François Labossière.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

**2015-04-154**

**APPEL D'OFFRES 2015-17 : RÉPARATION DE BRIS DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET/OU D'EAUX USÉES**

À la suite de l'appel d'offres 2015-17 relatif à la réparation de bris de conduites d'eau potable et/ou d'eaux usées, en complément aux équipes municipales, pour les années 2015, 2016 et 2017, plus particulièrement pour des travaux répartis entre avril 2015 et juin 2017, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)	415 105,74 \$
F. Duval Excavation inc.	447 022,80 \$
Construction Camara/6742114 Canada inc.	528 333,12 \$
Gérald Théorêt inc.	542 911,95 \$
Construction JP Roy inc.	556 938,90 \$
Excavation Loiselle inc.	568 047,78 \$
Ali Construction inc.	643 715,59 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	818 392,05 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

D'accorder à la compagnie DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.) un contrat pour la réparation de bris de conduites d'eau potable et/ou d'eaux usées, pour la période du 8 avril 2015 au 30 juin 2017, pour une somme totale de 415 105,74 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-17.

ADOPTÉ

**2015-04-155      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 267 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC PAR L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES, D'UNE AIDE FINANCIÈRE PARTICULIÈRE ET D'UN DON DE TERRAIN (2015)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 267 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'adopter le Règlement 267 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec par l'octroi d'un crédit de taxes, d'une aide financière et d'un don de terrain (2015).

ADOPTÉ

**2015-04-156      ENTENTE 2015-02 AVEC L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET L'EMPLOYÉ NUMÉRO 06935**

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'employé 06935 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield déterminant les conditions de travail particulières de l'employé;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2015-02 à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'employé 06935 relativement à des conditions de travail particulières de l'employé.

ADOPTÉ



**2015-04-158 NOMINATION AU POSTE DE CAPITAINE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QU'un poste de capitaine au Service de sécurité incendie est vacant;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un capitaine au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE nommer M. Samuel Lacombe au poste cadre de capitaine au Service de sécurité incendie, avec une période d'essai de douze (12) mois;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Lacombe à ce poste soit prévue le 16 avril 2015;

QUE la rémunération de M. Lacombe au poste de capitaine au Service de sécurité incendie soit fixée à l'échelon 1 de la grille salariale des postes de capitaine au Service de sécurité incendie, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur, et qu'il s'engage à établir et à maintenir son domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour toute la durée de son emploi;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2015-04-159 VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 80, RUE ACADÉMIE**

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la vente de la propriété constituant un bien immeuble excédentaire sis au 80, rue Académie (ancienne caisse populaire de Saint-Esprit);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'abroger la résolution 2015-01-007 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 20 janvier 2015 relative à la vente de la propriété située au 80, rue Académie;

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et convienne de vendre la propriété située au 80, rue Académie, sise sur le lot 4 517 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à Rolland Julien en fiducie, pour la somme de 315 000 \$, taxes en sus, et selon les conditions inscrites aux documents reliés à la promesse d'achat PA91431;

QUE la vente soit conditionnelle à ce que le nouveau propriétaire cède une partie du terrain tel que le plan soumis. Si besoin il y a, les coûts associés à cette cession étant assumés par la Ville;

QUE les frais de notariat soient assumés par l'acquéreur;

QUE des frais de courtage de 10 347,75 \$ soient octroyés à Domicilia inc.;

QUE le montant de la vente, moins les frais de courtage, soit comptabilisé dans un surplus réservé au remboursement du Règlement 144 pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation à des fins d'utilisation municipale;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

### **2015-04-160 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 16, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 7 avril 2015.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier